COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 juillet 2019

Convocations faites le : 03 juillet 2019

Président : Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, Adjointe, assistée de Christine DELGADO

Etaient présents: Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN,

Chantal VAN AVERMAET, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, Daniel GIRARD, Jean-Louis MONTRICHARD, Viviane GAUDEL, Martine COMPANT, Jean-Pierre LAFORGE, Pascal HERRMANN, Rose-Marie BAUD, Oumar N'DIAYE, Alain OLIEL, Nathalie MULENET, Stéphane

PRETRE.

Procurations: Océane COURTOIS à Thierry COURTOIS

Nadia DURAND à Chantal VAN AVERMAET Jean-Luc REMOND à Dominique NICOLIN

Absents: Catherine PISTOLET, Matthieu SALGUES, Réjane SIZINE, Karine

DUMETIER, Franck MAUREL

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 13 juin 2019. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Présentation bilan Mission Locale
- 2) Demande de subvention à la CUGB Etude faisabilité Pôle sportif du grand Est
- 3) Contrat de coopération sport, culture, jeunesse avec le Département du Doubs
- 4) Création de logements et restructuration locaux administratifs et techniques gendarmerie
- 5) Convention de passage ligne électrique souterraine Rue du Moulin du Pré
- 6) Proposition d'attribution de subvention à l'association du tennis de table
- 7) Cimetière : règlement
- 8) Remerciements
- 9) Questions diverses

1) Présentation bilan Mission Locale

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes âgés de 16 à 25 ans en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi et l'autonomie.

L'offre de services déployée en direction des jeunes vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle en mobilisant l'ensemble des solutions existantes localement en matière d'insertion, de formation, d'emploi et de vie quotidienne.

La commune de Saint-Vit met à disposition un bureau à l'espace Bernard Olivier pour assurer des permanences afin d'être au plus près des publics jeunes.

Mesdames Dupeyron et Viennet de la mission locale font la présentation du bilan de l'année 2018 et le premier semestre 2019.

2) Demande de subvention à la CUGB – Etude faisabilité Pôle sportif du grand Est

Monsieur le Maire rappelle que la commune porte une attention particulière à la qualité des équipements sportifs sur son territoire. Soucieuse de permettre une pratique sportive dans les meilleures conditions, il est envisagé de créer un Pôle sportif du grand Est dans l'ancienne carrière située rue de la Craie. Ce site est destiné à accueillir un centre de tir extérieur longue distance (jusqu'à 400 mètres), des activités de tir à l'arc et de tennis de table ainsi qu'une salle de spectacles.

Pour permettre cette réalisation dans les normes, une étude de faisabilité va être réalisée par le cabinet d'architecture Philippe DONZE, dont le devis s'élève à 20 000.00 € H.T.

Cette étude peut bénéficier d'une aide de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la CUGB,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

Pour: 20 Contre: 0 Abstention: 0

3) Contrat de coopération sport, culture, jeunesse avec le Département du Doubs

Madame Annick Jacquemet, 1^{ère} adjointe indique que le Département du Doubs, dans son projet C@P 25 a souhaité territorialiser ses politiques sport, culture, jeunesse au travers des contrats de coopération avec les communautés de communes de l'agglomération du Doubs. Le Département, au titre des contrats de territoires P@C25 (bloc 4 développement humain et cohésion sociale), s'est outillé d'un cadre lui permettant de soutenir les EPCI porteurs de projets et dont les initiatives pourraient être des relais de la politique départementale dans les domaines du sport, de la culture et de la jeunesse. L'objectif principal du contrat sport, culture, jeunesse, qui s'intègre au contrat P@C25, est d'accompagner les territoires dans la structuration de leurs politiques sport, culture, jeunesse. Le contrat doit contribuer à une équité territoriale de l'offre sportive, culturelle, et d'animation jeunesse.

Le nouveau contrat sera porté par la Commune de Saint-Vit qui a un rayonnement important sur les communes voisines : Pouilley-Français, Roset-Fluans, Villars-Saint-Georges, Velesmes-Essarts (communes signataires de l'ancien CTJ), mais aussi sur Byans, Osselle-Routelle, Dannemarie et quelques communes du Val Marnaysien : Ferrières, Berthelange et Mercey.

Depuis le 1er janvier 2017, la CUGB regroupe 70 communes soit près de 198 000 habitants. La CUGB n'ayant pas la compétence « Petite enfance et Jeunesse », la ville de Saint-Vit (4950 habitants) a souhaité la garder pour maintenir un Contrat Territoire Jeunesse en 2017- 2018 et le faire évoluer en Contrat de Territoire Sport, Culture et Jeunesse à compter de 2019.

Saint-Vit accorde une grande importance au développement du sport, de la culture et à la jeunesse. Plus de 50 associations sport, culture et jeunesse sont présentes sur la commune. Elles accueillent en moyenne 35 % de Saint-Vitois.

Le contrat sport, culture, jeunesse offre un cadre de coopération entre les territoires et le Département du Doubs pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement d'actions sportives, culturelles et d'animation jeunesse au plus proche des habitants, en milieu rural. Les financements alloués dans le cadre du contrat SCJ portent sur le financement d'actions articulées sur les axes C@P 25 (réussite éducative, vitalité et attractivité des territoires, inclusion sociale) et répondent aux besoins et enjeux identifiés lors du diagnostic de territoire.

Porté par la Commune de Saint-Vit, le contrat porte sur un projet de développement de l'offre sport, culture, jeunesse sur le territoire qu'elle représente. La conception de ce projet repose sur un diagnostic partagé dont découlent des objectifs opérationnels qui se déclinent à travers le contrat sous forme d'actions. Ces actions peuvent faire l'objet d'une concertation des acteurs locaux et des habitants tant pour leur conception que pour leur suivi.

Ces actions sport, culture et jeunesse proposées par l'EPCI ou les communes sont structurantes, tant du point de vue de leur articulation avec une stratégie de développement local plus large que de leur intégration dans les axes C@P 25 cités ci-dessus. Ces actions doivent, tant que faire se peut, être articulées aux projets d'investissement sur les équipements sportifs, culturels, éducatifs des autres volets du contrat P@C de l'EPCI et s'appuyer sur les infrastructures existantes. Tous les domaines d'activités peuvent a priori faire l'objet d'une action éligible dans le cadre du contrat SCJ, dans la mesure où ces actions seront conduites avec professionnalisme, dans un souci d'élargissement des publics, en cohérence avec les ressources et spécificités des territoires.

Une convention a pour objet de mettre en cohérence le projet culturel, sportif et jeunesse C@P 25 et les objectifs opérationnels de la commune, définir les axes de développement sportif, culturel et de l'animation jeunesse qui feront l'objet d'une coopération avec le Département pendant la période de validité de ce contrat, établir les modalités générales de cette coopération, fixer les engagements spécifiques pour les 3 années 2019 – 2020 – 2021.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Valident le contrat de coopération sport, culture, jeunesse 2019-2021,
- ✓ Autorisent Monsieur le Maire à signer ce contrat avec le Département.

Pour: 20 Contre: 0 Abstention: 0

4) <u>Création de logements et restructuration locaux administratifs et techniques gendarmerie</u>

Monsieur le Maire rappelle que, dans le prolongement de la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2018 actant le projet de création de six nouveaux logements dans la

gendarmerie, le conseil municipal est à nouveau invité à délibérer pour confirmer la volonté de la commune de réaliser ce projet qui intègrera également une restructuration des locaux administratifs et techniques de l'actuelle gendarmerie.

L'explication entendue, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le projet de création de 6 logements avec restructuration des locaux administratifs et techniques de l'actuelle gendarmerie.

Pour: 20 Contre: 0 Abstention: 0

5) Convention de passage ligne électrique souterraine Rue du Moulin du Pré

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS va entreprendre des travaux de construction de 4 canalisations souterraines de lignes électriques sur une longueur totale d'environ 92 mètres et une bande de 3 mètres de large, au lieu-dit "Pré des Mouilles" rue du Moulin du Pré. A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices, Enedis s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de 20€.

La convention prendra effet à compter de la signature de celle-ci par les parties, et est conclue pour la durée des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative à la servitude de passage,
- ✓ Autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié authentifiant la convention de la dite servitude et tout document se rapportant à cette affaire, étant entendu que les frais d'acte sont à la charge d'Enedis.

Pour: 20 Contre: 0 Abstention: 0

6) Proposition d'attribution de subvention à l'association du tennis de table

Monsieur Jean-Louis Montrichard, adjoint aux sports, informe l'assemblée qu'en raison de changements organisationnels en début d'année 2019, l'Association Union Sportive Pongiste Saint-Vitoise n'a pu déposer dans les délais une demande de subvention de fonctionnement auprès de la commune. L'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500€ à l'Association Union Sportive Pongiste Saint-Vitoise au titre de l'année 2019.

Pour: 20 Contre: 0 Abstention: 0

7) Cimetière : règlement

Monsieur le Maire indique qu'au vu de l'évolution de la règlementation funéraire, il est nécessaire d'actualiser le règlement du cimetière communal.

Après débat, les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents adoptent le nouveau règlement du cimetière communal de Saint-Vit.

Pour: 20 Contre: 0 Abstention: 0

8) Remerciements

- ✓ Les élèves de la classe de CM1-CM2 de Claude Nicolas Ledoux pour la subvention qui leur a permis de découvrir St-Hilaire de Riez
- ✓ Karaté Saint-Vit Shotokan pour la subvention accordée en 2019

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 35.